

Cycle 2023 de la Surveillance :

Au nom de l'unité de traitement !



Sans aucune concertation préalable, la Direction générale a fait le choix de neutraliser tout l'agenda social du mois de mars 2023 dans le cadre du mouvement social national actuel (réforme des retraites). Tout ? En fait non. Outre les CAP, il restait également une réunion technique dédiée à la formation initiale en Surveillance, maintenue ce lundi car jugée, d'après les termes rapportés, comme : « *un sujet essentiel et très attendu* » !

Donc, en douane, aux yeux de certains, il y a la Surveillance et le reste : LCF, Dédouanement, télétravail, suivi des accords de 2022, Fonds d'Amélioration des Conditions de Vie Au Travail. Soit tous les sujets reportés, qui apparaissent ni essentiels, ni très attendus.

Ce n'est pas le point-de-vue de l'UNSA Douanes !

Au principe d'égalité, il aurait fallu reporter toutes les instances (ou aucune) quel que soit le niveau. **Nous refusons ce tri de valeurs au sein même de notre corporation.**

C'est d'autant plus malheureux que notre demande de reporter l'ensemble des instances (pour éviter toute inégalité de traitement) a été refusée par la plupart des syndicats présents, ce lundi, à la table de la direction ! L'intersyndicale douanière n'a pas su se montrer unie comme celle de nos centrales respectives, c'est très regrettable...



Peut-on dire qu'il ne se passe rien en dehors ? Quelques chiffres :

- 3,5 millions de manifestants le 7 mars, un record depuis plus de 60 ans.
- 7 français sur 10 opposés à la réforme des retraites.
- 9 actifs sur 10 opposés à la réforme des retraites.
- La grande majorité des CSAL boycottés dans les directions.

Malgré cela, nous aurions dû aller nous asseoir auprès de la direction, comme si de rien n'était ? C'est NON !

Certes la DG ne gère pas la réforme en cours des retraites, mais elle agit au nom du gouvernement qui piétine allègrement toute forme de démocratie depuis le lancement du projet. Dès lors, l'UNSA Douanes considère que tout renoncement dans la mobilisation donne raison à la méthode présidentielle. **Nous ne trahisons pas une opinion partagée par 90% de nos collègues !**

Il ne s'agit pas évidemment de bannir le sujet de la formation en Surveillance, nous avons d'ailleurs des revendications claires sur le sujet (à lire page 2). Mais, reporter de quelques semaines une réunion SU consacrée à la formation initiale (qui comporte pourtant un tronc commun aux deux branches...?), ne nous paraît pas insurmontable. D'autant plus que la situation juridique autour de l'article 60 n'est toujours pas garantie.

Ainsi, pour la mobilisation, la justice et l'égalité entre tous les personnels douaniers, ces petits arrangements se feront sans nous ! Nous restons déterminés pour participer à l'effort de blocage du pays, seul message que les responsables politiques devraient être capables d'entendre...

Nous sommes douaniers et fonctionnaires, mais bien évidemment, citoyens et solidaires de la lutte menée par nos concitoyens contre une réforme inutile et inique. Nous refusons que nos 2 plus belles années de retraités soient transformées en nos 2 plus dures années d'actifs !



Cycle 2023 de la Surveillance :

Au nom de l'unité de traitement !



Ce jour, se tient la première réunion technique relative au cycle 2023 de discussions pour la Surveillance. Une thématique qui satisfait (enfin) à la demande de l'UNSA Douanes, qui réclame depuis longtemps une réflexion de fond sur l'organisation et le fonctionnement de cette branche d'activité.

Toutefois, les conditions de réunion (voir supra) sont fortement dégradées. La tenue de cette assemblée aurait pu attendre le mois d'avril pour se réunir dans un climat bien plus constructif. La DG a adressé les documents de travail jusqu'en soirée, la veille de la réunion : ce n'est ni sérieux, ni raisonnable !



L'UDT, a toujours été en pointe sur les problématiques de la Surveillance et nous avons nos propres propositions, connues de nos dirigeants, notamment sur la formation professionnelle. Ainsi, elles s'intègrent pleinement dans les revendications portées par L'UNSA Douanes, et pour toutes les branches :

1. Un plan d'investissement massif pour la formation.

- Augmenter les capacités des écoles et rétablir les durées initiales de 4 et 6 mois en école.
- Obtenir du matériel pédagogique moderne, fiable, performant et adapté au terrain.
- Organiser des sessions de formation obligatoire dans les services, concernant toutes les actualités réglementaires et évolutions majeures des métiers de la douane.
- Garantir l'excellence du recrutement par le biais de concours accessibles à toutes et tous.

2. Les formations professionnelles doivent être diplômantes, qualifiantes et certifiées.

- Cela permettrait, pour tout agent, de valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle (les Validations des Acquis de l'Expérience : VAE), reconnue en dehors de notre administration.
- Pour une délivrance de diplômes à des cycles de formations tels que motard, maître de chien, ODJ, etc., comme cela se pratique dans d'autres administrations.
- Via la création d'une école d'application, notamment pour les fonctions d'encadrement en Surveillance. Cela permettrait l'émergence d'une formation opérationnelle qualifiante de management de longue durée.

3. La formation continue se doit d'être au plus proche des agents et de leurs missions.

- Les stages dits de « recyclage » doivent être rétablis et proposés pour une mise en œuvre locale, au plus près des personnels.
- Les services de FP et les moniteurs en région doivent également être renforcés par le plan d'investissement.
- Limiter le recours à Mélusine.

4. Une attractivité des emplois douaniers.

- Un salaire d'entrée en douane fixé au minimum à 2000€ nets/mois.
- Un déroulé de carrière lisible et accessible.
- Une réelle prise en compte de pénibilité.

L'UNSA Douanes et l'UDT porteront ces propositions concrètes, issues de la volonté des agents, dans les instances adaptées, afin d'améliorer efficacement vos conditions de formation. C'est l'engagement que nous réitérons, notamment pour la Surveillance douanière.

